

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition
écologique, de la biodiversité et
des négociations internationales
sur le climat et la nature

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 07 juin 2026 portant commissionnement, modification d'attributions, modification du ressort territorial et cessation de fonction de fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et nature

NOR : TECL2614724A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 07 juin 2026,

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

NOM Prénom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement
ANDRIEU Armelle	OFB DR Bretagne SP	Eau, nature et sites	Bretagne
ARMENIO Françoise	DDTM 11 - Aude	Eau et pêche en eau douce	Aude (11)
BAUDIN Jean-Christophe	OFB DPPC/SOS/BMI SO	Eau, nature et sites	France
BOLLE-REDDAT Claire	DDT 25 - Doubs	Eau et pêche en eau douce	Doubs (25)
BRUN Lionel	DDT 16 - Charente	Eau, nature et sites	Charente (16)
SAPHARY Guillaume	OFB SD 40	Eau, nature et sites	Nouvelle-Aquitaine

*Les attributions relatives à l'eau, à la nature et aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues au 1° du II de l'article L.172-1 et au chapitre VIII du titre I du livre II du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VII du

titre Ier et au titre III du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives aux espaces et au patrimoine naturels donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, au titre III du livre II, aux titres II, III, IV, V, VI et VII du livre III, au livre IV et au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux titres IV et V du livre III et au titre VIII du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives à la faune sauvage captive donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I et au titre I du livre IV du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'environnement en mer donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VIII du titre Ier et au titre III du livre II, aux titres II, III, VI et VII du livre III, au livre IV du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives au patrimoine naturel et à l'environnement en mer donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VIII du titre Ier et au titre III du livre II, aux titres II à VII du livre III, au livre IV, au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
BOCCON-GEBEAUD Camille	PNV Parc national de la Vanoise	Eau, nature et sites	Bourgogne-Franche-Comté	Parc national de la Vanoise et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc
DUPUIS Ervan	OFB SID PPC	Eau, nature et sites	Hauts-de-France	Ile-de-France
OLIVIER Jean-Yves	OFB DPPC	Eau, nature et sites	Normandie	France

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
BONNAFOUS Florence	DRAAF Occitanie	Occitanie	02/05/2022
BRANDON Éric	DDT 38 - Isère	Isère (38)	01/10/2024
FRANQUET Nathalie	OFB DR PL	Pays de la Loire	01/03/2026
GEORGE Thierry	ONCFS SD 51	ONCFS DIR Nord-Est	01/04/2026
GOUJON Gérald	ONCFS DIR Auvergne-Languedoc-Roussillon	ONCFS DIR Auvergne-Languedoc-Roussillon	30/09/2026
LANDELLE Olivier	ONCFS SD 53	ONCFS DIR Bretagne-Pays-de-la-Loire	30/09/2026
LASSALI Didier	AFB SD 34	ONEMADIR8	30/09/2026
MASSARD Laurent	ONCFS SD 51	ONCFS DIR Nord-Est	01/04/2026
O'RORKE Brian	DIRM Nord Atlantique - Manche Ouest	Façade Atlantique (Bretagne; Pays de la Loire; Nouvelle-Aquitaine)	01/08/2026
PFUND Aurélien	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	30/04/2026

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.